

## La CGF présente sa feuille de route 2026 : Préserver la compétitivité des grossistes et soutenir leur rôle de levier de croissance sur l'ensemble du territoire

Paris, le 21 janvier 2026 – A l'occasion de la cérémonie annuelle des vœux de la CGF, son Président, Stéphane Antiglio, a présenté la feuille de route de la confédération pour défendre la compétitivité du commerce de gros dans un climat économique et politique particulièrement tendu pour les entreprises. Face aux enjeux qui attendent la profession en 2026, la CGF réaffirme son engagement pour accompagner les entreprises, dont les PME et ETI, et réussir la transformation sociétale, environnementale et digitale du secteur.

### Municipales 2026 : faire du commerce de gros un levier pour les territoires

À l'approche des élections municipales, la CGF propose aux élus locaux [15 mesures concrètes](#) pour renforcer l'ancrage territorial et l'attractivité économique des territoires. Ces propositions visent à :

- **Soutenir la logistique urbaine**, en préservant la liberté d'organisation des entreprises et en accompagnant la décarbonation des véhicules professionnels ;
- **Favoriser l'emploi local**, via la mobilisation de la commande publique, la formation, la reconversion et l'inclusion sociale ;
- **Valoriser l'ancrage territorial**, en associant les grossistes aux projets de développement durable et à la valorisation des territoires ;
- **Optimiser le foncier logistique**, en dédiant des zones spécifiques et en réhabilitant les friches industrielles pour soutenir l'activité locale ;
- **Adapter la fiscalité et la commande publique locale**, afin de faciliter l'investissement et la compétitivité des entreprises.

« *Les entreprises du commerce de gros sont des acteurs essentiels de l'économie locale et de l'approvisionnement des collectivités, des commerces, des artisans, etc. Elles doivent pouvoir contribuer pleinement au développement des territoires, tout en restant compétitives et innovantes* », souligne Stéphane Antiglio, président de la CGF.

### Des transformations majeures en 2026 pour le secteur

Au-delà des municipales, la CGF restera **active tout au long de l'année 2026** pour défendre le commerce de gros face aux enjeux majeurs européens et nationaux qui les attendent, tels que :

- **La facturation électronique**, dont la mise en œuvre est prévue à partir du 1er septembre 2026 ;
- **La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages professionnels**, avec des délais adaptés pour permettre une transition réussie ;
- **La transparence des rémunérations**, pour garantir une application pragmatique de la directive européenne et protéger les spécificités liées au commerce de gros ;

- **Simplification de la vie économique** : sur ce projet de loi, la CGF a obtenu que les mesures de complexification soient supprimées, notamment les autorisations d'exploitation commerciale pour les entrepôts logistiques.

La CGF agit pour que les entreprises puissent anticiper ces évolutions, en limitant les impacts économiques et sociaux et en leur offrant des outils d'aide et d'accompagnement pour les aider à mettre en place des solutions **réalistes, opérationnelles et équilibrées**.

#### **Un PLF certes mais au détriment des entreprises**

Contrairement aux intentions lors de la première lecture du PLF26 à l'automne, les contraintes fiscales sur les entreprises s'accumulent. Absence de la suppression de la CVAE, surtaxes sur les bénéfices des grandes entreprises, etc. le PLF fait porter aux entreprises seules, la responsabilité de rectifier la dette, sans prise en considération des nombreux freins avec lesquels elles doivent pourtant déjà composer.

#### **La CGF conforte son statut d'organisation patronale majoritaire**

À la suite des résultats officiels de la représentativité publiés par la Direction générale du Travail pour le cycle 2025-2029, la CGF conforte son statut d'organisation professionnelle majoritaire de la CCN Commerce de gros tant en nombre d'entreprises que de salariés.

Ces chiffres viennent souligner l'engagement de longue date de la CGF et de ses fédérations adhérentes pour promouvoir et animer un dialogue social continu avec les partenaires sociaux de la branche, au service de l'attractivité des métiers et de la profession. Ces résultats confortent la CGF dans sa volonté de renforcer sa dimension transversale et de rassembler encore plus le commerce de gros.

#### **À propos de la Confédération des Grossistes de France (CGF)**

À travers l'union d'une trentaine de fédérations adhérentes, la Confédération des grossistes de France (CGF) est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 20 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>